



Le CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale répond aux demandes personnelles d'aide sociale.

Il a pour mission d'assurer le secours en aide matérielle ou financière aux personnes ou familles de la commune en situation de vie passagèrement difficile.

Il donne également un avis sur les dossiers de demande d'aide sociale. Il est composé de 9 membres simples citoyens et élus, présidé par le Maire.